**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**AVIS DE PUBLICITE**
(Article L 2313-1 du C.G.C.T.)

Par délibération N° 02/26.91 du 4 février 2026, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'OBERNAI a adopté le BUDGET PRIMITIF de l'Exercice 2026.

Ce document est tenu à la disposition du public et déposé à la MAIRIE D'OBERNAI – Accueil du C.C.A.S. – où il peut être consulté sur place aux heures normales d'ouverture.

Fait à OBERNAI, le 10 février 2026

Par délégation du Président,
La Vice-Présidente

C.C.A.S. MAIRIE D'OBERNAI 67210 BAS-RHIN

Isabelle OBRECHT